

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
MONT D'OR ET DES DEUX LACS



COMPTE RENDU
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 31 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Mont D'Or et des Deux Lacs s'est réuni dans les locaux de la maison de la communauté aux Hôpitaux Vieux sous la présidence de Monsieur Michel MOREL.

Il ouvre la séance, remercie les délégués d'être venus nombreux à cette assemblée générale et procède à l'appel des membres présents.

Présents : MM. **ROUSSELET** Camille, **VUILLET** André (FOURCATIER MN) – **AYMONNIER** Philippe, **TISSOT** Jean Marie, **BRACHOTTE** Patrice, Mme **DUSSAUTOIR** Nadine (LES FOURGS) – **HERNANDEZ** Didier, **PEQUIGNOT** Alain (LES GRANGETTES) – **PAQUETTE** Florent, **CHAPON** Pascal, **BACHELET** Philippe (HOPITAUX NEUFS) – **POIX** Louis, Mme **PAQUETTE** Florence (HOPITAUX-VIEUX) – **MOREL** Michel, **RIVIERE** Michel, **BERTIN GUYON** Denis, **FLAJOULOT** Denis (JOUGNE) – **PAGE** Claude, **PASQUIER** Daniel, **THOMET** Patrick, **PAGNIER** Anne Marie (LABERGEMENT STE MARIE) – **MIGNON** Claude, **LIETTA** Claude, **BOUGEROLLE** Florent (MALBUISSON) – Mme **CHARDON** Dominique, Mme **GAULARD** Sandrine (MALPAS) – **MUTIN** Bruno représentant M. DEQUE Gérard (excusé), **BREUILLARD** Franck, **LENGACHER** J. Claude (METABIEF) – **BONNET** J. Paul, **BILLET** Serge, **CAPELLI** Daniel (MONTPERREUX) – **TISSOT** Gilles, **ROBBE** Olivier (LA PLANEE) – **FAIVRE** Michel, **GALLET** Dévy représentant M. PELLEGRINI Sylvain (excusé), **COSTE** Fabien (OYE ET PALLET) – **JACQUEMIN VERGUET** Claude, **LONCHAMPT** Cédric (LES LONGEVILLES) – **VUILLAUME** Jean Paul, **POURCELOT** Jean Marie (REMORAY BOUJEONS) – **CHEVASSU** Lionel, **QUEIJO** Michel, **PARRET** Jean (ROCHEJEAN) – Mme **PRETTE** Brigitte, **PENEL** Roland représentant M. CHAPUIS Jean Marc (excusé), (SAINT ANTOINE) – **LANQUETIN** Jean Pierre, **JACQUET** J. Christian (SAINT-POINT) – Mme **QUERRY** Brigitte, (LE TOUILLON LOULETEL).

Le Président ayant fait procéder à l'appel des membres présents, constate que le quorum est atteint pour pouvoir délibérer.

I – COMPETENCE ASSAINISSEMENT

1°) Travaux en lien avec la délibération du 18 avril 2008

Monsieur TISSOT Jean Marie informe l'assemblée des travaux réalisés dernièrement en lien avec la délibération du 18 avril 2008 :

- **REMORAY BOUJEONS** : réalisation d'un branchement par l'entreprise COLOMBO pour un montant de 1 090,00 € HT
- **ROCHEJEAN** : création d'un accès au collecteur par l'entreprise COLOMBO pour un montant de 5 629,10 € HT
- **JOUGNE** : reprise d'un branchement par l'entreprise AUTHIER pour un montant de 1 334,50 € H.T.
- **JOUGNE** : réalisation d'un branchement par l'entreprise AUTHIER pour un montant de 2 937,90 € H.T.

2°) Mise en appel d'offres

- **Commune de Montperreux**
 - Assainissement secteur de Chaudron : reprise de 10 branchements
- **Commune de Oye et Pallet**
 - extension du réseau rue des écoles et reprise de 2 branchements
- **Commune de Jougne**
 - Mise en séparatif RN 57

Délibération

Le rapporteur de la commission « Assainissement » rappelle la programmation de la réhabilitation de la rue de la Côte à Jougne. Suite à l'information de la Direction Interdépartementale des routes Est, une

déviations poids lourds sera mise en place en vue de la réalisation de travaux dans la partie basse de Jougne.

Dans ce cadre, il convient de profiter de l'importance moindre de la circulation pour réaliser la mise en séparatif du tronçon restant sur cette voie. Le projet présenté représente un coût prévisionnel établi à 200 000 € HT.

Il expose la délibération du 18 avril 2008, visée le 30 avril 2008 par les services de la Sous Préfecture, par laquelle le Conseil de Communauté délègue au Président toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés dont le montant est inférieur à 206 000 €/HT ;

Il propose au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à lancer une consultation par procédure adaptée pour la mise en séparatif de la RN 57, et à solliciter l'aide du Conseil Général.

Le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *autorise le Président à lancer une consultation par procédure adaptée pour la mise en séparatif de la RN 57;*
 - *sollicite l'aide du Conseil Général pour un montant global de l'opération de 200 000 €/HT, valeur estimée à préciser au Conseil Général après ouverture des plis ;*
 - *dit que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget «Assainissement» de la Communauté de Communes.*
 - *demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention, dès réception du dossier complet.*
- **Commune des Fourgs**
 - assainissement rue du village

Le conseil de communauté donne son accord pour réaliser ces travaux et autorise le Président à lancer la procédure d'appel d'offres.

3°) Subventions

Monsieur TISSOT fait part à l'assemblée de la décision de l'Agence de Bassin de subventionner à hauteur de 35 % les travaux d'assainissement du bassin de Métabief qui s'élèvent à près de 4 millions d'euros. Au total, ce programme devrait être subventionné à hauteur de 80 %.

4°) Réseau d'eaux pluviales

Monsieur TISSOT attire l'attention des élus sur les problèmes posés par les réseaux d'eaux pluviales. Ce sujet sera abordé lors d'une prochaine réunion de commission pour définir précisément le rôle de la communauté de communes dans ce domaine.

5°) Broyats du tunnel

Monsieur MOREL apporte des éléments d'information aux élus sur le dossier des broyats du tunnel de Jougne. Ce dossier est toujours en attente de règlement car le coût d'évacuation est très cher (1,2 millions d'euros), d'une part et la destination de ces broyats est toujours incertaine, d'autre part.

II – PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2009

- **Service dette**

Délibération

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif, service Dette, pour l'exercice 2009.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer,

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif, service Dette, de la Communauté de communes.

- **Budget M49 Assainissement**

Délibération

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif, budget M49 assainissement, pour l'exercice 2009.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer,

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif, budget M49 assainissement, de la Communauté de communes.

Monsieur TISSOT souligne l'importance du budget assainissement avec ses 4 stations d'épuration, son collecteur de ceinture autour du lac et ses 11 stations de relevage. Il tient à rendre hommage aux élus des mandats précédents qui ont pris l'habitude de réaliser des travaux très importants depuis 10 ans et qui ont fait un travail énorme même s'il reste encore beaucoup à faire.

- **Budget Tourisme**

Monsieur PARRET fait part à l'assemblée des problèmes de dysfonctionnement de la commission Tourisme au sein de laquelle on demande aux élus de valider un déficit de 517 000 euros sans aucune explication. Il s'étonne par ailleurs qu'un crédit de 213 000 euros soit prévu pour l'achat d'un daveur neuf alors que ce sujet n'a pas été abordé en réunion de commission. Il demande que le fonctionnement de la commission Tourisme soit abordé lors de la prochaine réunion de cette commission et ne soit pas l'émanation d'un seul homme qui serait seul à décider. Il pense également qu'il faut réfléchir au mode de gestion de l'activité ski de fond en élargissant la commission spécifique à des professionnels. Il se pose la question de savoir s'il faut vraiment embaucher du personnel pour le contrôle de la redevance lorsqu'il constate que les frais de personnel s'élèvent à 90 000 euros alors que le produit de la redevance est estimé à 110 000 euros. Pour ces raisons, il indique qu'il ne votera pas le budget tourisme.

Monsieur MOREL ne peut pas répondre à la place de Monsieur DEQUE mais le déficit du budget Tourisme est récurrent car il augmente chaque année. La subvention d'équilibre représente environ 39 % de notre fiscalité et pourrait atteindre 50 % si notre territoire ne connaissait pas un fort développement lié à l'activité foncière. Il pense que la communauté doit continuer à promouvoir le tourisme mais de manière différente. Une réflexion s'est engagée au niveau national sur les activités nordiques mais localement c'est toujours difficile de faire passer une réduction du kilométrage de pistes auprès des collectivités et des professionnels. Il déplore aussi que lors du retrait du Département du syndicat mixte des deux lacs pour restructurer les activités touristiques sur notre territoire, la communauté de communes ait eu à supporter de nouvelles charges financières (navette hiver, cotisation à l'association des maires des stations classées, frais d'hébergement des gendarmes) sans récupérer une partie des recettes liées à l'activité ski alpin (taxe professionnelle, taxe sur les remontées mécaniques) ce qui représente un coût supplémentaire de l'ordre de 150 000 euros pour la communauté.

L'objectif aujourd'hui doit être de dépenser mieux pour avoir des retours sur l'investissement. Il apporte son soutien à Gérard DEQUE qui fait du bon travail et il veillera à ce que ce travail de réflexion soit fait en commission.

Monsieur PARRET précise qu'il n'a jamais été débattu du déficit structurel de l'activité touristique et du développement de l'activité ski de fond. Il a été demandé aux élus de la commission d'avaliser le déficit existant.

Monsieur MOREL rappelle que les communes de Jougne et Labergement Ste Marie ont été les premières à accepter une réduction de leurs pistes de ski de fond pour faire des économies et réduire les temps de trajet des dèmeurs. Chacun veut bien économiser mais chez le voisin. Il invite chaque élu à prendre de l'altitude et à considérer chacune des 19 communes de la communauté comme un quartier qu'il faut aménager en fonction de sa spécificité, de son intérêt économique.

Monsieur BACHELET indique que c'est la dernière année qu'il vote le budget le 31 mars car il doit pouvoir être débattu entre élus avant. Par ailleurs, il demande le détail des coûts de fonctionnement du service ski de fond et de l'office de tourisme car il se pose la question de savoir si c'est au contribuable de supporter le déficit de l'activité ski de fond. Il est favorable au développement touristique mais il craint que le projet de site nordique ne vienne encore aggraver la situation.

Monsieur MOREL précise que le budget est préparé en réunion de bureau. Il est prêt à supprimer les réunions de bureau et à ne présenter les dossiers qu'en assemblée générale. Concernant le projet de stade nordique, il rappelle que l'accès à ce stade sera payant et devra tendre vers le petit équilibre. La collectivité est là pour réaliser l'équipement et bénéficier des retombées indirectes (taxe professionnelle, taxe foncière) mais elle n'arrivera jamais au grand équilibre.

Monsieur PATOZ communique à l'assemblée les chiffres prévisionnels globalisés des différents services du budget Tourisme pour l'année 2009 et ceux réalisés en 2008. Il est important de préciser que le déficit prévisionnel du budget tourisme de 517 00 euros n'est pas le déficit du ski de fond mais de l'ensemble des activités touristiques. Il indique qu'il se tient à la disposition des élus pour leur apporter les explications nécessaires à la compréhension des différents budgets.

Selon Monsieur BOUGEROLLE, le travail de la commission s'est porté en priorité sur les problèmes immédiats mais ce qui manque, c'est une vision à 10 ou 15 ans du développement touristique de la communauté. Il pense que M. DEQUE l'a compris et il est bien conscient que ce travail demande beaucoup de temps et de réunions pour avancer.

Monsieur MOREL rappelle les différents dossiers d'aménagement en cours ou en projet. Il est favorable à ce que la communauté de communes mette en place les fonds de concours pour tous les projets d'équipements sportifs ou culturels pour limiter la part d'autofinancement de la communauté et éviter la multiplicité des projets. Une réunion consacrée à ce sujet sera organisée prochainement avec la participation de Monsieur DEVANDIERE.

Pour Monsieur THOMET, le déficit de l'activité ski de fond est lié à l'instauration de la redevance. Le déficit se creuse et est difficilement maîtrisable. Il constate que les locaux abandonnent progressivement la pratique du ski de fond, ne prennent plus leur redevance et se tournent vers l'activité raquette. IL propose de réduire la largeur et de limiter le linéaire des pistes et de faire des liaisons entre sites qui seraient moins coûteuses.

Monsieur MOREL explique que la baisse de l'activité ski de fond est liée principalement au développement de la pratique du skating qui s'adresse plus aux sportifs qu'aux touristes. Il rappelle également que la collectivité doit assurer les secours sur les pistes ce qui génère des coûts de fonctionnement supplémentaires.

Délibération

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif, budget Tourisme, pour l'exercice 2009.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer,

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 vote contre (Mr Parret) et 1 abstention (Mr Bachelet).

- adopte le budget primitif, budget Tourisme, de la Communauté de communes.

Monsieur MOREL relance les communes intéressées par l'achat d'un défibrillateur à se faire connaître rapidement.

Monsieur BRACHOTTE explique qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une formation spécifique pour la manutention d'un défibrillateur mais des associations proposent des actions de formation sur 4 heures environ. Il met en garde les élus car on trouve de tout et n'importe quoi dans ce domaine sur le marché actuellement. Il se tient à la disposition des élus pour tout renseignement concernant ces matériels.

• Budget général

Monsieur BOUGEROLLE demande des précisions sur le contrat station.

Monsieur MOREL explique qu'il s'agit d'élaborer un contrat en collaboration avec les différents partenaires (Etat, Région, Département) avec pour objectif de s'approprier un projet de développement cohérent et durable du territoire sur la base d'un diagnostic et d'objectifs partagés et d'apporter une meilleure cohérence en matière de financement.

En réponse à une question posée par Monsieur BACHELET, il lui est répondu que les charges de fonctionnement de la structure représentent environ 16 % du budget général.

Monsieur CHEVASSU s'interroge pour savoir si la communauté ne pourrait pas embaucher directement un agent qui serait chargé d'assurer le service de navette l'hiver avec un véhicule appartenant à la communauté et qui pourrait être mis à disposition des communes qui n'ont pas de personnel technique le restant de l'année.

Monsieur TISSOT explique que le problème de la navette a déjà été abordé en réunion, faut-il envisager la location d'un véhicule, faut-il limiter le nombre de rotations surtout en période creuse, est ce que le coût doit être supporté par notre seule communauté de communes ?

Délibération

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif, Budget Général, pour l'exercice 2009.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer,

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif, budget général, de la Communauté de communes.

III – TAUX DES 4 TAXES

Le président propose en accord avec le bureau une majoration des taux d'imposition de 3 % pour l'année 2009 qui se justifie par une augmentation des charges de fonctionnement, d'une part et en prévision des futurs investissements à réaliser, d'autre part. Il précise que les taux de la communauté sont inférieurs aux taux de certains autres EPCI du Pays du Haut Doubs.

Monsieur BACHELET demande si cette augmentation des taux est vraiment indispensable ou si elle ne pourrait pas être différée compte tenu de l'augmentation des bases et des taux de certaines autres collectivités et de la situation économique actuelle.

Monsieur MOREL rappelle que la communauté n'a pas augmenté sa fiscalité en 2008, très peu en 2007, l'autofinancement de la collectivité se réduit chaque année un peu plus et il ne faudrait pas prendre trop de retard. Des orientations budgétaires plus précises pourront être prises lorsque le contrat de station sera élaboré. Il rappelle également que tout transfert de charges financières liées à un transfert de compétences entre les communes et la communauté devrait s'accompagner d'une réduction des taux des 4 taxes puisque les communes n'ont plus cette charge financière.

Délibération

Le Président invite l'assemblée à fixer les taux des 4 taxes directes locales pour l'année 2009.

Il précise que le produit fiscal attendu s'élève à 1 395 192 euros pour un produit fiscal à taux constant de 1 355 135 euros soit un coefficient de variation proportionnelle de 1,029559 %.

Compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles pour 2009, les taux des 4 taxes seraient les suivants, soit :

- Taxe habitation	3,04 x 1,029559 % =	3,13
- Foncier bâti	4,01 x 1,029559 % =	4,13
- Foncier non bâti	7,59 x 1,029559 % =	7,81
- Taxe professionnelle	3,78 x 1,029559 % =	3,89

Le produit fiscal correspondant serait le suivant :

- Taxe habitation	17 763 000 x 3,13 % =	555 982 euros
- Foncier bâti	10 767 000 x 4,13 % =	444 677 euros
- Foncier non bâti	936 100 x 7,81 % =	73 102 euros
- Taxe professionnelle	8 263 000 x 3,89 % =	321 431 euros

TOTAL 1 395 192 euros

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (Mr Bachelet) :

- approuve les taux de la Communauté de communes pour l'année 2009, soit

Taxe habitation	3,13 %
Foncier bâti	4,13 %
Foncier non bâti	7,81 %
Taxe professionnelle	3,89 %

- charge le Président de les notifier à la direction des services fiscaux.

IV – TAUX DE LA T.E.O.M.

Délibération

Le Président rappelle à l'assemblée les dispositions issues de l'article 107 de la Loi de finances initiale pour 2004 relative au vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Cet article prévoit que les communes et leurs groupements compétents pour instituer et percevoir la taxe, votent un taux de TEOM et non plus un produit comme auparavant.

Il précise que le montant des bases prévisionnelles tel qu'il figure sur l'état 1259 TEOM communiqué par les services fiscaux s'élève à la somme de 11 044 719 euros.

Il propose en accord avec le bureau de fixer le taux de la TEOM à 8,30 % ce qui représente un produit de 916 712 euros.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer,

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **fixe à 8,30 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2009,**
- **charge le Président de le notifier à la direction des services fiscaux.**

V – COMPETENCE TOURISME

1°) STADE NORDIQUE

Le Président rappelle dans un premier temps l'échec du dossier de candidature de la communauté de communes pour l'organisation d'une manche de la coupe du Monde. Il précise que la communauté a souhaité néanmoins marquer sa volonté de réaliser un équipement de site nordique moins ambitieux et a rédigé en partenariat avec les autres collectivités, un cahier des charges qui a été validé le 3 novembre 2008 par le conseil de communauté pour l'implantation du futur stade nordique sportif et de loisirs. Les communes des Fourgs, les Hôpitaux Vieux et Métabief se sont alors portées candidates et ont déposé un dossier de candidature fin novembre 2008. Les partenaires publics ont émis un avis par écrit sur les 3 dossiers présentés en fonction de leurs objectifs respectifs. Il indique que notre projet est en concurrence avec ceux de Prémanon et Arçon. A l'issue du vote, il ira rencontrer les représentants de la Région et de l'Etat pour défendre l'intérêt sportif et économique de notre secteur. Il donne lecture de la lettre du Maire de Métabief en date du 23 mars dernier dans lequel il fait part du désistement de la commune de Métabief dans ce dossier et du soutien que la commune apporte au projet présenté par les communes des Hôpitaux Vieux et Hôpitaux Neufs.

A l'issue de l'analyse multicritères des 3 sites potentiels par Monsieur FLEUROT, d'une part et de la présentation des projets par les élus, d'autre part, le conseil de communauté sera appelé à voter à bulletin secret dans un souci de cohésion.

Monsieur FLEUROT commente aux élus le document d'analyse des 3 sites potentiels selon une grille qui présente les avantages et inconvénients de chaque site. En préambule, il rappelle les différents objectifs du projet :

- **renforcer l'attractivité touristique du territoire en créant un véritable pôle de loisirs autour des activités nordiques sur les quatre saisons**
 - développer une offre touristique et complémentaire à l'offre actuelle (jardin nordique d'initiation, biathlon, ski-roue, roller, tir à l'arc...)
 - proposer une variété de prestations et développer des produits associant l'hébergement et d'autres activités
 - accueillir des stages sportifs
 - accueillir des groupes
- **soutenir le développement des activités nordiques et des clubs sportifs locaux**
 - offrir des conditions d'entraînement optimales pour les clubs locaux, le handisport et le pôle espoir de Pontarlier (garantie neige, vestiaires, locaux de rangement, salle fartage, pistes homologuées...)
 - favoriser l'initiation et le perfectionnement aux disciplines nordiques pour les scolaires

- disposer d'un stade nordique fonctionnel et évolutif pour accueillir des compétitions nationales et internationales
- **être en mesure d'organiser des compétitions sportives internationales et autres évènements**
 - disposer d'un espace associant toutes les fonctionnalités sur un même lieu : accessibilité – stationnement – hébergement et restauration – espace disponible pour des infrastructures temporaires

Monsieur FLEUROT commente ensuite, chapitre par chapitre, une synthèse de l'analyse des sites (avantages – inconvénients de chaque site) par rapport au cahier des charges portant sur :

- **l'environnement local**
 - volonté politique et aspects fonciers
 - caractéristiques du site et de la commune
 - caractéristiques géographiques et environnementales
- **les principes d'aménagement**
 - production de neige
 - les aspects techniques du stade nordique
- **le potentiel du site**
 - le potentiel touristique
 - le potentiel sportif
 - le potentiel pour l'organisation d'évènements
- **le fonctionnement du stade**
 - l'équipement doit fonctionner à l'année et générer des retombées sur l'économie locale
 - le mode de gestion doit permettre de percevoir des recettes pour compenser une partie des charges
 - des services et des prestations de qualité doivent donc être proposées en retour
 - dans une perspective de diminution des coûts et de développement durable, il faut rechercher la mutualisation de l'exploitation du site avec celle d'un domaine nordique et/ou alpin existant
- **perspectives de financement**
 - le respect du cahier des charges permet de garantir les objectifs recherchés par les différents partenaires et espérer ainsi un financement exceptionnel à hauteur de 80 %
 - dans le cas où le site choisi ne répondrait pas pleinement au cahier des charges, le soutien financier serait envisagé dans le cadre des aides traditionnelles comme cela a été rappelé dans les courriers des différents partenaires financiers
 - le taux de subvention pourrait varier entre 20 et 80 % selon les sites et la position des différents partenaires.

Le Président remercie M. FLEUROT pour cette présentation qui a été faite avec le souci de rester le plus objectif possible.

Il invite les élus de chaque commune à présenter leur dossier.

Monsieur TISSOT présente le dossier de la commune des Fourgs dont la position n'a pas changé concernant le schéma général de développement des activités touristiques sur le territoire de la communauté. La commune soutient le développement des activités aquatiques autour des lacs St Point et Remoray, l'activité ski alpin sur les communes de la station de Métabief Mt D'Or. Concernant les activités nordiques, il existe le site du Mont de l'Herba situé en partie sur les communes des Hôpitaux

Vieux et des Fourgs qui sont complémentaires. L'idée de départ était de faire un projet d'ensemble en proposant de l'initiation à Métabief car il y a la clientèle et 2 écoles de ski, d'améliorer les équipements existants sur le site de la Seigne et de créer un site de référence aux Fourgs mais cette idée n'a pas été retenue par la communauté. Il rappelle les principes fondamentaux nécessaires au développement des activités nordiques :

- la maîtrise du foncier
- l'enneigement naturel
- avoir la possibilité de réaliser rapidement un réseau de neige de culture
- la situation géographique
- les animations existantes sur le site été comme hiver

Il souhaite apporter des compléments à l'analyse certes très complète faite par M. FLEUROT mais qui lui semble un petit peu dirigée.

Concernant la redevance ski de fond, le produit de la vente réalisée sur la commune des Fourgs représente environ 60 % du chiffre d'affaires global sur les 10 dernières années. L'origine de la clientèle provient pour environ 50 % de la population locale et régionale. Concernant la production de neige de culture, il précise que la réserve collinaire de 18 000 M3 alimentée par une source communale, la conduite d'alimentation utilisée par la société des téléskis des Rangs et le réservoir désaffecté de 4 000 M3 sont communaux et permettent d'envisager sans difficulté la production de neige de culture d'autant plus que la réserve collinaire est toujours pleine. Il rappelle également que le site des Fourgs a souvent servi de site de repli pour les compétitions de ski de fond les hivers où la neige était défectueuse sur certains sites. Concernant le manque d'infrastructure, il est moins catégorique que les éléments relatés dans la synthèse de présentation et rappelle que la commune des Fourgs a accueilli cet hiver près de 4 000 personnes sur 2 jours à l'occasion de la course internationale de chiens de traîneaux sans le moindre problème d'accès ou de parking.

Sur les inconvénients liés au fonctionnement du site, il indique que le prestataire privé est tout à fait disposé à mutualiser le fonctionnement et la possibilité de produire de la neige, il ne peut être que favorable au développement de l'activité touristique sur le site. Concernant la navette entre Métabief et les Fourgs, la proposition d'une navette supplémentaire avec 6 rotations par jour lui paraît excessive.

Sur la prise en compte des équipements d'été, il fait observer qu'il existe à proximité immédiate du site 2 terrains de football dont un stabilisé qui a déjà accueilli pas mal de manifestations, un parc acrobanches géré par un privé, une activité Paint ball qui fonctionne tous les week end, une activité disc golf qui évolue favorablement, le vélo club du Haut Doubs qui propose de l'initiation au VTT. Il fait part également de la demande de la fédération des chiens de traîneaux pour l'organisation d'une manche de Coupe d'Europe en 2011 voir même de coupe du monde dans les années suivantes. Ce site est donc bien animé aussi bien en été qu'en hiver.

Concernant le plan de financement prévisionnel, il reconnaît que la réponse de certains partenaires est assez évasive et il ne pense pas que la commune des Fourgs soit éliminée complètement. Si le projet est cohérent, il estime que les partenaires suivront. Il craint cependant que les études préliminaires liées notamment à la production de neige de culture ne durent trop longtemps et que les financements s'évaporent. La commune des Fourgs a la chance d'avoir déjà une réserve collinaire ce qui diminue d'autant les frais de fonctionnement.

Il pense que le projet des Fourgs répond au souhait du Président d'avoir un maillage du territoire cohérent et juge la candidature de la commune des Fourgs intéressante. Il reconnaît les efforts réalisés par la communauté de communes lors de la construction du bâtiment d'accueil et du garage pour d'été, cela montre que la commune des Fourgs a un potentiel et c'est pour cette raison que la commune des Fourgs s'inscrit dans une logique de développement.

Le projet des Fourgs ne présente pas que des avantages mais a aussi des inconvénients notamment liés à la situation géographique de la commune qui souffre d'un manque de voie de communication avec la station de Métabief Mt D'Or. Il serait judicieux de profiter de cette occasion pour relancer le projet de liaison routière.

Monsieur POIX présente à son tour le projet du site de la Seigne. L'ensemble des terrains concernés est propriété de la commune, le POS est déjà bien adapté au développement touristique de la commune mais il y aurait lieu néanmoins d'engager une révision simplifiée du POS qui devrait durer quelques mois. Concernant les besoins en eau, il a fait procéder à des mesures : en période d'étiage (automne), le débit est de 200 M3 /jour alors qu'il est à cette période entre 800 et 1000 M3/jour ce qui serait largement suffisant pour alimenter la réserve collinaire et les canons à neige. Il rappelle que la commune des Hôpitaux Vieux est située à proximité de la station de Métabief dont elle fait partie, elle bénéficie de tous les commerces et ne souffre pas de problème d'hébergement. Il rappelle également que la commune est la seule dans le massif du Jura à avoir des pistes de ski nordique homologuées par la FIS ce qui est relativement important pour bénéficier du financement CNDS. Le stade de biathlon est équipé actuellement de 25 cibles et il faudra porter sa capacité à 30 cibles. Le site a accueilli cet hiver 3 belles courses de ski dont la plus importante a attiré près de 840 concurrents sans le moindre problème d'accès, de stationnement, etc... Si des manifestations internationales devaient se dérouler sur le site, il y a la possibilité de stationner les voitures le long de la 2x2 voies et de mettre en place un système de navette avec des bus. La gestion et l'animation du site seraient assurées par le club Olympic Mt D'Or qui a déjà eu l'occasion de montrer ses capacités d'organisateur à plusieurs reprises. Il rappelle également que les communes des Hôpitaux Vieux et Hôpitaux Neufs disposent d'un crédit de trésorerie de 426 000 euros à la communauté de communes en provenance de l'indemnité de sinistre de l'ancien bâtiment. Il remercie la municipalité de Métabief qui s'est désistée au profit du site de la Seigne.

Monsieur CHEVASSU s'interroge sur la capacité d'accueil du bâtiment de la Coupe.

Monsieur TISSOT précise que le sous sol pourrait être utilisé. Monsieur AYMONNIER indique de son côté qu'il a été envisagé de faire soit une extension du bâtiment existant, soit une construction d'autres bâtiments.

Monsieur MOREL rappelle qu'il ne faut plus parler de stade de biathlon mais d'un stade nordique susceptible d'être utilisé pour des activités touristiques 4 saisons.

Monsieur CHEVASSU pense que la clientèle nordique actuelle ne va pas forcément fréquenter le site nordique, il faudra viser l'arrivée d'une nouvelle clientèle.

Pour Monsieur TISSOT, la clientèle est existante mais elle peut être diversifiée.

Monsieur LENGACHER évoque les problèmes de financement et demande si la communauté a réalisé une analyse comparative de la charge financière pour la communauté de communes sur les 2 sites et les incidences en terme de fiscalité sur un site ou sur un autre.

Monsieur MOREL rappelle que les courriers des différents partenaires financiers restent très évasifs sur le financement. Il précise néanmoins que le montant des subventions pourrait se situer entre 400 000 et 1,6 Millions d'euros de subventions selon le site d'implantation sur un projet global de 2 millions d'euros. Une fois le site retenu, il faudra aller rencontrer les différents partenaires pour avoir confirmation de la hauteur de leur engagement. En fonction de leur décision, la communauté devra se prononcer à nouveau pour savoir si elle réalise ou non ce projet.

Monsieur POIX rappelle à nouveau que les 2 communes des Hôpitaux apportent 426 000 euros de financement pour le projet de la Seigne.

Monsieur AYMONNIER réagit à propos du financement car il pense que c'est un problème d'interprétation. Selon les propos du représentant de la Région, la commune des Fourgs si elle était retenue, pourrait bénéficier du financement de la Région dans la mesure où son projet respecte le cahier des charges ce qui est le cas a priori.

Monsieur MOREL rectifie en disant que la Région adaptera ses subventions en fonction du cahier des charges.

Le souci de Monsieur AYMONNIER est de faire prendre à l'assemblée une décision en fonction d'un financement qui n'est pas connu et qui est dirigé.

Monsieur MOREL conteste ces propos car il n'a pas parlé de ces courriers et n'a influencé personne.

Monsieur AYMONNIER signale qu'un tableau présentant le financement prévisionnel a été remis aux membres du bureau qui ont pu le communiquer à leurs délégués.

M. MOREL indique qu'il n'a pas été présenté ce soir car il n'a pas voulu influencer les élus.

Monsieur TISSOT regrette l'attitude des collectivités qui laissent croire aux élus qu'ils sont maîtres de leur décision alors que ce sont les financements qui décident.

Monsieur MOREL précise que les positions de la DIACT et du CNDS sont claires ce qui l'est moins ce sont les positions des autres collectivités qui adapteront leurs subventions en conséquence.

Monsieur VUILLET regrette que les 2 sites des Fourgs et de la Seigne n'aient pas pu déposer un projet commun.

Monsieur BRACHOTTE attire l'attention des élus sur les coûts de fonctionnement et indique que le site des Fourgs a fonctionné en moyenne sur les 7 dernières années 46 jours de plus que tous les autres sites. Si le site des Fourgs n'est pas retenu, cela va générer des coûts de production de neige artificielle supplémentaires.

Monsieur POIX indique que si le site de la Seigne n'était pas retenu, il demanderait à la communauté de démonter les installations existantes (pistes de ski roue, stade de biathlon...).

Monsieur MOREL confirme qu'il n'y aura pas 2 sites de ski roue sur le territoire de la communauté.

Monsieur CAPELLI demande si le choix de la communauté de ce soir peut être remis en cause en fonction de la position des différents financeurs.

Monsieur MOREL répond par l'affirmative.

Pour Monsieur LENGACHER, il serait plus judicieux d'aller rencontrer les partenaires financiers et de leur demander de confirmer leur engagement sur tel ou tel site avant de demander à la communauté de délibérer sur le choix d'un site qui pourra être remis en question.

Monsieur BACHELET constate qu'on ne se bat plus sur un tissu économique mais sur une implantation liée à un financement très incertain qu'on ne connaît pas.. Il faut arrêter de se poser la question de savoir comment on va financer mais de savoir quel est l'intérêt économique pour l'ensemble de la communauté de communes afin de se positionner.

Délibération

Le Conseil de Communauté avait validé le 3 novembre 2008 un cahier des charges en vue de choisir l'implantation du futur stade nordique sportif et de loisirs. Les Fourgs (site de la Coupe), Les Hôpitaux Vieux (site la Seigne) et Métabief (site du Bois du Roi) s'étaient alors déclarés candidats et avaient déposé un dossier de candidature fin novembre 2008.

Cette procédure a fait l'objet d'une analyse des 3 sites candidats en référence au cahier des charges et selon la méthode avantages / inconvénients (présentée ce jour).

Dans la perspective d'un financement exceptionnel sur cette opération, les partenaires publics ont été associés à la rédaction du cahier des charges et ensuite invités à rendre un avis sur les 3 dossiers présentés. Ces avis rendus par courrier ont été transmis avec l'ordre du jour.

Le Président précise que le taux de financement exceptionnel dont pourrait bénéficier la Communauté de communes est conditionné au respect du cahier des charges et sera examiné en fonction des objectifs poursuivis par chaque partenaire.

Ainsi, dans l'hypothèse d'un investissement de 2 M € HT, la participation financière de la Communauté de communes pourrait être comprise entre 400 000 € à 1,6 M €. Une fois le site d'implantation retenu, le Président demandera la position des partenaires sur leur participation financière et en informera l'Assemblée.

Afin de conserver le financement du Centre National de Développement du Sport (CNDS) selon la décision d'attribution du 16 mai 2007, il y aura lieu de demander au Préfet du Doubs - délégué départemental du CNDS, la prorogation du délai de commencement d'exécution du projet.

La commune de Métabief a fait savoir, par courrier en date du 23 mars 2009, sa volonté de retirer sa candidature au profit du site de la Seigne et dans l'esprit du développement de la station Métabief Mont d'Or.

Le Président invite le Conseil de communauté à délibérer sur le site d'implantation du stade nordique par un vote à bulletin secret en faveur soit du site de La Seigne aux Hôpitaux Vieux, soit du site de la Coupe aux Fourgs.

Nombre de votants : 49. Suffrages exprimés : 49

Site de La Coupe aux Fourgs : 17 voix

Site de La Seigne aux Hôpitaux Vieux : 31 voix

Bulletin blanc : 1 voix

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré :

- ***Décide de poursuivre le projet d'aménagement d'un stade nordique sportif et de loisirs tel qu'il a été défini dans le cahier des charges voté le 3 novembre 2008.***
- ***Décide de retenir le site de La Seigne – station de Métabief Mont d'Or pour l'implantation future de cet équipement.***

Monsieur MOREL pense qu'il faudra poursuivre la réflexion concernant le développement touristique du site des Fourgs.

Concernant le projet de liaison routière entre les Fourgs et la station de Métabief Mt D'Or, le Président rappelle l'étude réalisée par la communauté de communes au début des années 2000. Plusieurs tracés ont été proposés pour un coût avoisinant les 7 millions d'euros. Il indique que la communauté pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération, solliciter les financements auprès des différents partenaires (Europe, Etat, Région, Département)) et rétrocéder cette route au Département ainsi que les annuités d'emprunts.

2°) HANGAR DE LA BOISSAUDE

Délibération

Le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes exerce la compétence gestion du ski de fond et qu'à ce titre, elle utilise le hangar attenant à la ferme communale de la Boissau de d'une superficie d'environ 70 M2, propriété de la commune de Labergement Ste Marie pour y abriter le dameur.

Il indique qu'il y aurait lieu d'établir une convention de mise disposition afin de clarifier les charges et obligations des deux collectivités.

Il donne lecture à l'assemblée du projet de convention de mise à disposition gratuite de ce bâtiment et invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le conseil de communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***approuve le projet de convention et autorise le Président à le signer***
- ***s'engage à inscrire chaque année les crédits nécessaires pour la prise en charge des dépenses liées à l'utilisation de ce bâtiment***
- ***autorise le Président à établir les mandats correspondants***

VI – SALLE POLYVALENTE

Le Président retrace l'historique de ce dossier pour lequel il se bat depuis une dizaine d'années. Certaines communes sont intéressées pour accueillir cet équipement, la commune de Labergement a lancé récemment les travaux de construction de sa propre salle. Aujourd'hui la communauté a la possibilité de se prononcer et de manifester son intérêt afin que cette salle soit en partie intercommunale pour y organiser des animations culturelles notamment. Si tel devait être le cas, le projet actuel est sous dimensionné et devrait faire l'objet d'une extension avec une participation financière de la communauté par le biais des fonds de concours selon des modalités à définir avec la commune de Labergement Ste Marie. Il est envisagé également de réaliser un autre équipement polyvalent sur la station de Métabief ou sur un autre site à définir dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Monsieur FLEUROT rappelle que le cabinet IPK conseils préconise, en tenant compte des chantiers et projets en cours, de s'inscrire dans un projet en 2 axes répondant aux enjeux territoriaux, financiers et stratégiques de la communauté de communes :

1°) adapter et améliorer l'existant à savoir la salle de Labergement Ste Marie pour en faire un lieu convivial et adapté aux besoins de la population intercommunale à l'année

2°) s'inscrire dans une logique d'économie touristique et de développement local, en réalisant un gymnase polyvalent, à destination des clubs, des populations touristiques, du grand public, des entreprises et de la population locale sur des événements d'envergure.

Il indique également que le cabinet a étudié la possibilité de réaliser cet équipement sur la commune de Malbuisson à proximité du complexe nautique. Après examen des avantages et inconvénients du site, le cabinet ne conseille pas l'implantation d'une salle sur ce site.

Il présente ensuite le projet d'agrandissement de la salle de Labergement tel qu'il a été repensé par le cabinet d'architecte PAILLARD. Le coût prévisionnel des travaux d'extension s'élève à la somme de 611 000 euros H.T hors honoraires de maîtrise d'œuvre, coordinateur SPS, contrôleur technique, assurance dommage ouvrage et frais de géomètre.

Monsieur MOREL explique que cette salle serait utilisée par la commune de Labergement pour y installer une cantine scolaire et développer des animations et activités culturelles pour les habitants de la commune. La question aujourd'hui est de savoir si la communauté poursuit sa réflexion avec la commune de Labergement pour utiliser ce bâtiment pour des manifestations culturelles intercommunales.

Monsieur PAGE explique à l'assemblée que la commune a pris la décision de suspendre les travaux dans l'attente de la décision de la communauté de communes avec les conséquences qui en découlent dans l'application du code des marchés publics. Le conseil municipal a émis un avis favorable au projet d'extension de ce bâtiment pour permettre un usage intercommunal.

Concernant l'utilisation future de ce bâtiment, le maire indique qu'il pourrait être mis à disposition des clubs locaux (judo, gymnastique...), des écoles de la commune pour y pratiquer des activités sportives douces mais tout reste à discuter. La partie C.L.S.H resterait communale.

Monsieur MOREL indique que la communauté de communes ne pourra pas apporter 50 % des coûts de fonctionnement par le biais des fonds de concours.

Monsieur PAGE indique qu'il est prêt à revoir le système de chauffage, le choix de la commune à l'origine s'était porté sur une chaufferie au fioul pour limiter les investissements, le choix d'une chaufferie bois s'avérant plus coûteux. De même, il avait été envisagé la pose de panneaux photos voltaïques mais cette idée a été abandonnée.

Monsieur CHEVASSU demande si la commune est toujours opposée à l'utilisation de cette salle pour des mariages car cela générerait des nuisances plus importantes les week end..

Monsieur PAGE rappelle que la commune voulait avant tout faire une salle à vocation culturelle mais il n'exclut pas la possibilité qu'il y ait quelques mariages.

Monsieur VUILLET n'est pas d'accord que la communauté finance une salle pour faire des mariages.
Monsieur MOREL partage ce point de vue.
Monsieur PASQUIER indique que si la commune avait voulu faire une salle pour des mariages, elle l'aurait fait beaucoup plus petite.

Monsieur JACQUET s'interroge sur les modalités d'utilisation de cette salle entre la commune et la communauté, comment va être établi le planning, qui va arbitrer les conflits ?

Monsieur PAGE répond qu'il faudra une gestion collective de cet équipement pour limiter les conflits.

Monsieur PASQUIER s'inquiète de savoir qui va prendre en charge les dépenses relatives au projet d'extension ainsi que les pénalités aux entreprises.

Pour Monsieur MOREL, si la communauté dit oui à l'extension, la commune et la communauté sont condamnées à s'entendre.

Monsieur MIGNON rappelle que la commune de Malbuisson était volontaire pour accueillir la salle polyvalente et il a rencontré Monsieur RENOIR à ce sujet. Lors de la première présentation de l'étude devant le bureau, il s'est aperçu que le site de Malbuisson n'avait pas été évoqué et était laissé pour compte au profit de Métabief. Il a insisté auprès du Président de la communauté afin que le site de Malbuisson soit à nouveau étudié car il pensait que ce site présentait des atouts. Il a rencontré à nouveau Monsieur RENOIR mais il est un peu déçu des résultats de son étude car il trouve que le dossier de Malbuisson a été instruit à charge. Néanmoins, il approuve la démarche de la commune de Labergement et il affirme qu'il soutiendra ce projet tel qu'il a été présenté.

Monsieur BOUGEROLLE déclare qu'il est dérangé par la stratégie derrière ce projet qu'il trouve par ailleurs très bien. L'objectif de départ de l'étude est de construire une salle polyvalente et le cabinet a bien répondu à la commande qui lui avait été passée. Mais lorsqu'il demande au cabinet d'oublier la commande et de se prononcer sur l'équipement qu'il manque à la communauté pour couvrir les besoins de la population des communes, des clubs sportifs, il ne parle plus de salle polyvalente. Il craint que la communauté ne dépense beaucoup d'argent pour un équipement qui ne correspondra pas forcément à ce que l'on veut mais il aura répondu à la commande. Il pense que la communauté a plus besoin de gymnase que de salle polyvalente et regrette que la communauté soit appelée à prendre une décision, à ses yeux, un peu trop hâtive.

Le Président répond que cette demande de salle polyvalente résulte de l'étude SETEL qui a été réalisée en 1997.

Monsieur BOUGEROLLE insiste pour que la communauté identifie clairement les besoins des communes et des clubs dans le domaine sportif et fasse son choix en conséquence.

Le Président rappelle que l'objectif n'est pas de vider l'activité des communes dans le domaine sportif, la salle polyvalente sera utilisée pour les grandes manifestations sportives et l'évènementiel.

Pour Monsieur BACHELET, la communauté doit prendre position rapidement sur le projet de Labergement car il ne faudrait pas que le financement serve à démolir de trop et à payer des pénalités aux entreprises parce que la commune et la communauté n'auraient pas pris de décision.

Monsieur MOREL propose de réfléchir avec la commune aux conditions d'utilisation de cette salle. Il serait plutôt favorable à ce que la communauté paye une location à la commune lors de chaque utilisation plutôt que de verser un fonds de concours pour le fonctionnement qui ne pourra pas être de 50/50. Il invite la commune à établir un projet de cahier des charges pour l'utilisation de cette salle qui sera soumis au bureau et à l'assemblée générale.

Délibération

Le Conseil de Communauté réuni le 17 février avait décidé de poursuivre l'étude de faisabilité pour la réalisation d'une salle polyvalente dans sa tranche conditionnelle (recherche d'un site d'implantation, pré-programmation, coûts prévisionnels d'investissement et de fonctionnement...). Compte tenu de l'analyse du contexte local et des besoins sur le territoire effectuée dans la tranche ferme, le bureau d'études IPK Conseil préconisait la réalisation de 2 équipements complémentaires :

- une salle polyvalente à vocation socioculturelle en opérant une extension du complexe d'animation de Labergement Sainte Marie actuellement en construction,

- une salle polyvalente à vocation sportive, touristique et événementielle sur le secteur de la station Métabief Mont d'Or (lieu à définir).

La réalisation de l'extension du complexe d'animation de Labergement nécessiterait une modification du programme initial et des travaux qui doivent reprendre prochainement. Le montant estimé des travaux pour les modifications et agrandissements nécessaires est de 611 000 € HT. Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique, les assurances dommages ouvrages ainsi que les frais de géomètre est estimé à 15% des travaux.

Le projet étant à l'initiative de la commune de Labergement Sainte et visant à répondre avant tout aux besoins identifiés à l'échelle de la commune, il est entendu que celle-ci restera maître d'ouvrage du programme dans sa globalité.

Compte tenu de l'intérêt que pourrait représenter cet équipement à l'échelle du territoire intercommunal, la Communauté de communes pourrait apporter son soutien financier à la commune par le biais d'un fond de concours. Conformément à la réglementation en vigueur, le montant de ce fond de concours ne pourrait excéder 50% de la charge du bénéficiaire.

Compte tenu de l'urgence d'une décision liée à la reprise imminente des travaux, le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur le principe d'une extension du Complexe d'animation de Labergement Sainte Marie dans les conditions qui viennent d'être présentées.

Le président invité l'assemblée à bien vouloir délibérer

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix contre (M. BOUGEROLLE) et 3 abstentions (Mme DUSSAUTOIR, Mrs AYMONNIER et TISSOT Jean-Marie) :

- . prend acte du principe d'extension du complexe d'animation de Labergement Sainte Marie dont la commune est maître d'ouvrage*
- . estimant que cet équipement puisse répondre ponctuellement aux besoins d'animations socioculturelles à l'échelle intercommunale, décide de poursuivre les négociations avec la commune de Labergement Sainte Marie concernant l'investissement et le fonctionnement de cet équipement futur, et ce en vue d'une éventuelle participation financière de la Communauté par le biais d'un fond de concours et qui fera l'objet d'une décision ultérieure.*

VII – DIVERS

1°) Redevance occupation de terrain

Délibération

Sur proposition du bureau, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de majorer de 2 % pour l'année 2009 les tarifs des locations de terrains concédés à Messieurs DAME – POUX – JACQUEMET – HANRIOT,*
- autorise le Président à établir les avenants correspondants,*
- autorise le Président à établir les titres de recettes,*
- dit qu'à compter du 1^{er} janvier 2010, le montant de la location sera indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction.*

2°) Aide à la mise en place d'un conseil intercommunal des jeunes

Délibération

Le Président donne lecture à l'assemblée d'un courrier que lui a adressé le 11 mars dernier Monsieur Anthony LEHMANN au sujet d'un projet de création d'un conseil intercommunal des jeunes au sein de la Communauté de communes.

Il précise que cette personne a participé les 19 et 20 mars dernier à Nantes à un colloque sur la jeunesse, organisé par l'association des Régions de France.

A la suite de ce colloque, Monsieur LEHMANN propose à la Communauté de lui faire part des expériences des autres collectivités dans ce domaine et de lui apporter des éléments de réflexion sur la jeunesse d'aujourd'hui et l'engagement des jeunes.

Le Président indique également qu'en contrepartie, Monsieur LEHMANN sollicite de la Communauté de communes la prise en charge de ses frais qui s'élèvent à la somme de cent vingt euros.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Mr Gilles Tissot) :

- ***décide d'attribuer à Monsieur Anthony LEHMANN une aide financière à hauteur de 120 euros,***
- ***autorise le Président à établir le mandat correspondant,***
- ***charge le Président d'organiser une réunion de travail avec Monsieur LEHMANN pour réfléchir à la création d'un conseil intercommunal des jeunes.***
- ***s'engage à inscrire le crédit nécessaire au budget de la Communauté.***

3°) Pôle associatif communautaire

Délibération

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération en date du 16 décembre 2008, visée le 19 décembre 2008 par laquelle le Conseil de Communauté a décidé de renouveler la convention de mise à disposition de Monsieur Vincent FLEUROT avec l'association Profession Sports 25 pour une période de 3 mois à compter du 1^{er} janvier 2009.

Il précise qu'il a entrepris des démarches auprès des services du Conseil Général pour savoir si ce poste pouvait être subventionné dans le cadre de la politique du Conseil Général et qu'à ce jour, il n'a pas encore reçu de réponse.

Compte tenu de la date d'échéance de la convention de mise à disposition (31 mars 2009), il propose à l'assemblée de renouveler la présente convention avec Profession Sports 25 pour une nouvelle période de 2 mois à compter du 1^{er} avril 2009.

Il invite l'assemblée à bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***décide de renouveler la convention de mise à disposition de Monsieur Vincent FLEUROT avec l'association Profession Sports 25 pour une nouvelle période de 2 mois à compter du 1^{er} avril prochain,***
- ***autorise le Président à signer,***
- ***dit que le crédit nécessaire est inscrit au budget de la Communauté.***

4°) Couverture ADSL des communes

Monsieur BACHELET demande où en est le dossier de couverture ADSL des communes.

Monsieur MOREL rappelle le marché conclu avec la société R'LAN qui propose une solution hertzienne (WIMAX) pour un coût estimé à 134 000 euros H.T. pour la couverture des 5 communes concernées.

Il s'avère que la société France Télécom propose une nouvelle technologie (NRA ZO) qui consiste en une solution filaire et pérenne mais présente plusieurs inconvénients :

- le coût évalué à 400 000 euros pour 3 communes dont 45 000 euros de subvention
- pas de mise en place possible sur les communes des Grangettes et du Touillon Loutelet
- les délais
- pas de retour d'expérience

Une autre solution technique par satellite (parabole fournie par France Télécom) peut être envisagée. Cette solution nécessite aucun investissement, ni entretien, le client doit payer un abonnement à 34,90 euros/mois pour 2 MO mais le téléchargement est limité.

La communauté envisage de tester cette solution sur 2 ou 3 abonnements.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les délégués de leur attention et lève la séance à 1 H 15.

Fait à Hôpitaux Vieux le 6 mai 2009

Le Président,

M. MOREL